



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

ProOne Pont d'adhérence quartz KHB

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ProOne Pont d'adhérence quartz KHB
Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Apprêt, agent de revêtement, promoteur d'adhérence

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise BMS Building Materials Suisse
BR Bauhandel AG
Riedmattstrasse 2
CH-8153 Rümlang
T +41 31 370 48 48
info@bmsuisse.ch
www.pro-one.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date de révision 26.06.2024

Version GHS 2

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP), le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement -

Mentions de danger Aucun(e).

Conseils de prudence Aucun(e).

Informations supplémentaires EUH208: Contient du Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Identificateur de produit Non demandé.

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange pâteux constitué de dispersion de polymère, charges, pigments, additifs.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	< 0.0015%	Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 2 H310, Acute Tox. 3 H301, Skin Corr. 1C H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH071 [Skin Corr. 1C H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2 H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1 H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2 H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A H317: C ≥ 0,0015 %], Facteur M Aigu=100 chronique=100	No.-CAS: 55965-84-9 No.-Index: 613-167-00-5

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Pas de précautions spéciales.

Contact avec la peau Rincer à l'eau.

Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Méthodes particulières d'intervention	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Balayer pour éviter les risques de glissade.
Pour les secouristes	Forme des couches glissantes/grasses avec l'eau. Utiliser des chaussures de sécurité antidérapantes dans les zones où des déversements ou des fuites peuvent se produire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petites quantités: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Déversement important: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups

Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers

Sensitizer (listed under 5-Chloro-2-méthyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one and 2-méthyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one mixture in ratio 3:1)
0.4 mg/m³ STEL [KZGW] (inhalable dust)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)

0.2 mg/m³ TWA [MAK] (inhalable dust)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection individuelle

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 4 h. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide. Visqueux.
Couleur	Vert clair.
Odeur	Faible.
Point de fusion/ point de congélation:	0 °C
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	100 °C (Wasser)
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	8.2
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.5
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Les vapeurs chauffées au contact de flammes ou de surfaces chauffées au rouge, peuvent donner des produits de décomposition avec des effets alertants et irritants.
10.5. Matières incompatibles	Des acides forts et des bases fortes. Des oxydants. Péroxydes.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9) Dermal LD50 Rabbit = 87.12 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat = 53 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Pas d'irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas d'irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérogène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9)
EU - Ecolabel (66/2010) - Inherently biodegradable according to OECD guidelines.
Detergent Ingredient Database -

Aerobic Degradation EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	The ingredient has not been tested.
12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 20 03 01.
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 12.
------------------------------------	--

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS 55965-84-9)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity 579 g/kg Sunset Date: 06/30/2027 (dry weight)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type

Product Type: 2
Product Type: 4
Product Type: 6
Product Type: 11
Product Type: 12
Product Type: 13

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC

Product type: 7 (mixture)
Product type: 9 (mixture)
Product type: 10 (mixture)

EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances

2 - Disinfectants and algacides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2016/131/EU, listed under product family CMIT-MIT Aqueous 1.5-15)
4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing Regulation 2016/131/EU, listed under product family CMIT-MIT Aqueous 1.5-15)
6 - Preservatives for products during storage (Commission Implementing Regulation 2023/402/EU, listed under product family CMIT-MIT Aqueous 1.5-15 CMIT/MIT solvent based)
11 - Preservatives for liquid-cooling and processing systems (Commission Implementing Regulation 2016/131/EU, listed under product family CMIT-MIT Aqueous 1.5-15)
12 - Slimicides (Commission Implementing Regulation 2016/131/EU, listed under product family CMIT-MIT Aqueous 1.5-15)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	13 - Working or cutting fluid preservatives (Commission Implementing Regulation 2016/131/EU, listed under product family CMIT-MIT Aqueous 1.5-15)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Use restricted. See entry 75. (B)
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Present
	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
Les principales références bibliographiques et sources de données	Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires. H301: Toxique en cas d'ingestion. H310: Mortel par contact cutané. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H330: Mortel par inhalation. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.